



Madame la présidente,

Le 8 mars, dans les lettres de cadrage envoyées, le premier ministre demande aux ministères d'identifier au total 5 milliards d'économies nouvelles en 2014. encore une fois, ce plan est justifié par le redressement des comptes publics et le financement des mesures décidées au titre du renforcement de la compétitivité.

5 milliards d'euros, ça représente quoi ? Cela équivaut à la création de 85 000 postes dans l'Éducation nationale, au paiement de la moitié des français au RSA ou encore, au subventionnement de toutes les associations sportives pendant dix ans.

Les budgets de fonctionnement des administrations sont en ligne de mire directe. Arguant de son devoir d'exemplarité, la DGFIP ne devrait, encore une fois, pas être épargnée. Ayant déjà prévu un rythme annuel de 10 milliards dans la coupe des dépenses publiques sur le quinquennat, les sacrifices supplémentaires programmés en 2014 doivent servir en partie à supporter le coût du crédit d'impôt "compétitivité emploi". En juin 2012, un rapport de l'Inspection Générale des Finances publiques, commandé sous Fillon, dévoilait les propositions suivantes pour ramener le déficit public à l'équilibre. Outre l'intensification des suppressions d'emplois avec un passage généralisé au non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, ce rapport plaidait pour un gel des rémunérations à hauteur de 510 millions d'euros ainsi qu'une réduction des primes de catégorie A et B pour 640 millions d'euros. également évoqué, le blocage du niveau des pensions des agents pour 700 millions d'euros et un coup de rabot de 2,5 % sur les dépenses de fonctionnement correspondant à 800 millions d'euros par an.

Situés dans la continuité des mêmes réflexions idéologiques que celles de la RGPP, les rédacteurs de ce document insistaient sur le besoin de mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur.

Presque un an après, le bilan social au sein de la DGFIP Hormis les concessions effectuées, sous la pression des mobilisations, sur le jour de carence et le 8e échelon, les reculs s'enchaînent au cadencement des plans d'austérité.

De notre point de vue, les nouvelles tailles budgétaires annoncées par le non renoncement à la rigueur comme ligne directrice des politiques publiques réduisent d'autant les possibilités véritables de dialogue social.

Ce constat est la base de notre rejet de la démarche stratégique.

Aujourd'hui, en demandant aux agents d'être les acteurs de leur propre liquidation, le gouvernement applique la politique du morceau de sucre pour les diabétiques. sous couvert de démarche participative, il s'agit d'afficher un soutien de façade visant à réduire les syndicats à un simple rôle d'accompagnement.

Parallèlement, la ministre de la Réforme de l'État encourage les préfetures et les directions locales des ministères à organiser des groupes de travail sur l'amélioration des services publics. Pour autant, un sujet reste tabou : celui des effectifs (sauf pour ce qui concerne leur réduction).

Les premières lectures sur ce site s'avèrent rapidement affligeantes. Au-delà de quelques idées non dénuées de sens, les poncifs refont rapidement surface sur le contexte budgétaire, le coût des agents publics et la lourdeur des carrières. Citons pêle-mêle quelques uns des sujets les plus consternants(:

Loi de dégageant des cadres pour réduire de façon drastique les effectifs des service devant être rapidement restreints

Individualiser un peu plus les carrières en accentuant la place du mérite

Faciliter la mobilité au moyen de corps interministériel (mais aussi avec la mise en place d'une fonction publique de métier)

Avancement sur le mérite

Obligation de mobilité tous les 5 ans

Recruter sur la base du profil

Les missions ne sont pas en reste comme en attestent les idées suivantes :

Recentrer sur les cœurs de métiers (et donc externaliser)

Supprimer la séparation ordonnateur comptable

Adapter les horaires d'ouverture et l'organisation des équipes au calendrier fiscal (quand ce n'est pas aussi l'ouverture nocturne ou le samedi)

Élargir les horaires d'ouverture au public

Le poids toujours plus prégnant des choix de l'austérité européenne, l'effacement progressif de la souveraineté nationale, l'affaiblissement recherché de la puissance publique au travers de la modernisation de l'Action publique (MAP) et de la braderie du tissu industriel, l'ancrage de féodalités locales avec les processus avancés contenus dans l'acte III de la décentralisation, constituent autant d'éléments plaidant en faveur d'un développement de l'action syndicale

Entretien professionnel

Le présent CTL se situe dans un contexte de mise en place de l'entretien professionnel, ou tout le moins une tentative de mise en place comme en témoignent les ratés et retards.

En effet, entre un arrêté ministériel sorti le 20/12/2012, une instruction en date du 26/12/2012, une instruction sur l'entretien du 31/01/2013, voici que la DG vient déjà de modifier l'instruction sur l'entretien le 13/02/2013.

Cette nouvelle mouture s'accompagne certes d'un assouplissement dans la campagne mais cela va générer des décalages importants sur l'annualité de celle ci.

Force est de constater que les observations de la CGT Finances Publiques n'ont pas été prises en compte. Ainsi, cette nouvelle version n'apporte aucun élément de réponse sur la procédure de révision gracieuse. Les mécanismes de validation informatisée ne permettent pas à l'agent de faire valoir ses observations sur le compte rendu. La CGT a donc rappelé que cette possibilité doit être garantie par l'administration.

La CGT Finances Publiques a également rappelé que la procédure du recours hiérarchique n'est pas acceptable en l'état :

elle dépossède les CAP de leur rôle ;

elle remet en cause la représentativité issue des élections.

La CGT réitère sa demande que cette étape ne soit que formelle sur les demandes de réductions d'ancienneté et que les arbitrages soient systématiquement renvoyés aux CAP compétentes.

Par ailleurs, le ressenti des directions, des notateurs et des agents témoignent d'une véritable insatisfaction.

Les notateurs se sentent dépossédés de leur rôle par la mise en place d'un véritable visa par l'autorité hiérarchique.

Quant aux agents, ils ne se font guère d'illusion sur cette nouvelle procédure.